

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin LEVY, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté et que S. H. le maire et le greffier de la Ville soient autorisés à signer conséquemment cesdits contrats.

30. De la Commission de l'Aqueduc, demandant un crédit de \$1,500 pour exécuter des réparations au déversoir.

Renvoyé à la Commission des Finances.

31. De la Commission des Marchés, demandant (1) un crédit de \$3,900 pour la construction de trottoirs de pierre; (2) un crédit de \$14,000 pour reconstruire les remises-débarcadères du marché aux bestiaux de l'Est.

Renvoyé à la Commission des Finances.

32. De la Commission de l'Hygiène et des Statistiques, recommandant d'autoriser M. H. Fortier à construire une écurie rue Panet, No 112.

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin MARCHAND, il est

Résolu: Que ledit rapport soit adopté.

ORDRE DU JOUR

33. L'ordre du jour étant lu pour procéder à la nomination du maire suppléant.

Sur proposition de M. l'échevin VALLIERES, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que M. l'échevin Sadler soit nommé maire suppléant pour le prochain terme.

M. l'échevin Sadler, maire suppléant, prend le fauteuil de la présidence.

34. L'ordre du jour étant lu pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Dagenais, relativement aux accusations portées par M. l'échevin Hébert contre M. l'échevin Vallières, devant la Législature de Québec,

M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE,

Propose: "Attendu qu'une délégation du Conseil de Ville s'est transportée à Québec pour défendre les amendements proposés à la charte de Montréal;

"Attendu que l'échevin Hébert faisait partie de cette délégation;

"Attendu qu'au cours du séjour à Québec de cette délégation, s'est produit un incident de nature à compromettre gravement le prestige des représentants de la Ville de Montréal et l'efficacité de leur mission;

"Attendu que cet incident déplorable est l'œuvre de l'échevin Hébert qui a signé et livré à l'Assemblée Législative un affidavit dénonçant le président de la Commission des Finances de la Corporation de Montréal et l'accusant d'avoir diffamé la Législature;

"Attendu que l'échevin Vallières a solennellement nié avoir tenu les propos que lui a imputés l'affidavit de l'échevin Hébert;

"Attendu que l'indignité de l'acte commis à Québec par l'échevin Hébert, et condamné sans atténuation par l'opinion publique, impose au Conseil de Ville l'obligation de protester contre une pareille manœuvre;

"Qu'il soit

Résolu: Que ce Conseil regrette profondément l'attaque dont l'échevin Vallières a été l'objet et réprovoie énergiquement l'acte commis à Québec par l'échevin Hébert."

Soumis à ce propos une communication de contribuables du quartier Duvernay désapprouvant la conduite de M. l'échevin Hébert en la circonstance en question.

M. l'échevin Vallières demande le retrait de cette proposition et donne certaines raisons à l'appui de sa requête.

Et le président de l'assemblée ayant posé la question:

"Est-il permis aux échevins Dagenais et N. Lapointe de retirer leur proposition?"

Le Conseil consent à ce retrait et ladite proposition est conséquemment retirée.

Ajournement.

RENE BAUSET,

Asst.-greffier de la Ville.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 11 mai

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, Couture, Bumbray, Paquin, Robillard, Ricard et Turner.

—Soumises les trois soumissions suivantes pour la location de l'étal 23 du marché Saint-Laurent, savoir:

John Bessner offrant	\$7.00 par semaine
J. Tenencom offrant	6.50 par semaine
H. Dugas offrant	4.50 par semaine

Résolu: Que l'étal en question soit accordé à M. John Bessner aux conditions spécifiées dans sa soumission.

—Soumises les soumissions suivantes pour la construction d'une clôture au marché à bestiaux de l'Ouest, savoir:

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. LEVY, it was

Resolved: That said report be received and adopted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign the contracts accordingly.

30. From Water Committee for an appropriation of \$1,500 to repair tail race.

Referred to Finance Committee.

31. From Market Committee for appropriations of (1) \$3,900 for stone sidewalks (2) \$14,000 to rebuild sheds at Eastern Cattle Market.

Referred to Finance Committee.

32. From Hygiene and Statistics Committee to allow H. Fortier to erect a stable at No. 112 Panet street.

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. MARCHAND, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

ORDER OF THE DAY.

33. The order of the day being read for the appointment of the acting mayor.

On motion of Ald. VALLIERES, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

Resolved: That Ald. Sadler be appointed acting Mayor for the ensuing term.

Ald. Sadler, acting Mayor, then took the chair.

34. The order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Dagenais, anent the charges laid against Ald. Vallières by Ald. Hébert, before the Legislature of Quebec.

Ald. DAGENAIS moved, seconded by Ald. N. LAPOINTE: "Whereas a delegation of the City Council proceeded to Quebec to support the amendments proposed to the City Charter;

"Whereas Ald. Hébert formed part of said delegation;

"Whereas an incident of such a nature as to seriously compromise the prestige of the representatives of the City of Montreal and the efficiency of their mission occurred while the said delegation were at Quebec;

"Whereas this deplorable incident was caused by Ald. Hébert, who signed and laid before the Legislative Assembly an affidavit denouncing the Chairman of the Finance Committee of the Corporation of Montreal and charging him with having slandered the Legislature;

"Whereas Ald. Vallières solemnly denied having made the statements imputed to him in Ald. Hébert's affidavit;

"Whereas the indignity of the act committed at Quebec by Ald. Hébert and condemned without extenuation by public opinion imposes upon the City Council the obligation of protesting against such a course,

"Be it

Resolved: That this Council deeply regrets the attack made against Ald. Vallières and energetically reproves the act committed at Quebec by Ald. Hébert."

In this connection submitted and read a petition from ratepayers of Duvernay ward disapproving of Ald. Hébert's conduct on said occasion.

Ald. Vallières requested that said motion be withdrawn, giving certain reasons for making said request.

And the presiding member having put the question:

"Shall Ald. Dagenais and N. Lapointe be allowed to withdraw their motion?"

The Council allowed them to do so, and said motion was accordingly withdrawn.

Adjourned.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

MARKET COMMITTEE

Report of Meeting, held the 11th May.

Present: Ald. Lévy, chairman, Couture, Bumbray, Paquin, Robillard, Ricard and Turner.

—Submitted the three following tenders for the lease of stall 23 in St. Lawrence market, to wit:

John Bessner, offering	\$7.00 per week.
J. Tenencom, offering	\$6.50 per week.
H. Dugas, offering	\$4.50 per week.

Resolved: To grant the above stall to Mr. John Bessner, under the conditions specified in his tender.

—Received the following tenders for building a fence at Bessner aux conditions spécifiées dans sa soumission.